

Règlement du Camping Lafayette

Article 1 : Admission

1. Le camping est ouvert à tous, sous réserve de disponibilité des emplacements.
2. Les campeurs doivent s'enregistrer à l'accueil à leur arrivée en appelant soit l'employeur communal : au 06 81 25 48 91 soit le numéro de portable de la Mairie : 07 70 22 05 82.

Article 2 : Emplacements

1. Chaque emplacement est destiné à accueillir une tente, une caravane ou un camping-car. Les camping-cars ne doivent pas s'installer au fond du terrain.
2. Les campeurs doivent respecter les limites de leur emplacement et ne pas empiéter sur les emplacements voisins.

Article 3 : Horaires

1. Le camping est en accès libre sur la période du 1^{er} avril au 31 octobre.
2. Les campeurs doivent respecter les heures de silence de 22h00 à 8h00.

Article 4 : Sécurité

1. Les feux de camp sont strictement interdits.
2. Les barbecues sont autorisés uniquement dans les zones désignées.
3. Les campeurs doivent veiller à la sécurité de leurs biens personnels.

Article 5 : Propreté

1. Les campeurs doivent maintenir leur emplacement propre et déposer leurs déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.
2. Les sanitaires doivent être utilisés de manière respectueuse et laissés propres après utilisation.

Article 6 : Animaux

1. Les animaux domestiques sont autorisés sous réserve qu'ils soient tenus en laisse et ne perturbent pas les autres campeurs et le voisinage.
2. Les propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux.

Article 7 : Respect des lieux

1. Les campeurs doivent respecter la tranquillité et la nature environnante.
2. Toute dégradation des installations du camping sera sanctionnée.

Article 8 : Responsabilité

1. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage aux biens personnels des campeurs.
2. Les campeurs sont responsables de tout dommage causé aux installations du camping.

Article 9 : Tarifs Les tarifs journaliers 2025 [délibération 2024_34] sont :

- Emplacement + 2 personnes : 12€
- Par personne supplémentaire : 4€
- Enfant de moins de 12 ans : Gratuit
- Branchement électrique : 3€
- Animaux domestiques : 1€
- Taxe de séjour et départementale : 0,22€ / personne

Mode de règlement : chèque à l'ordre du Trésor Public ou Espèces

Article 10 : Équipements de l'accueil

1. L'accueil du camping est équipé d'un réfrigérateur, d'un congélateur, d'une machine à laver et d'un micro-ondes et d'une cuisinière.
2. Les campeurs peuvent utiliser ces équipements sous réserve de les laisser propres et en bon état après utilisation. Merci de signaler tout dysfonctionnement.

Article 11 : Départ

1. Les campeurs doivent libérer leur emplacement avant 12h00 le jour de leur départ.
2. Tout départ après 12h00 entraînera une facturation supplémentaire.

A Chavaniac-La Fayette le 15/04/2025.

Le Maire,
LAC Gaurice.

